

L'an deux mille vingt et un, le 7 juin, le conseil Municipal dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Jean Luc SAUVAGE Maire adjoint.

Etaient présents :

BOUTELEUX Romuald / LUPART Delphine/ SAUVAGE Jean-Luc / LAURENT Stéphanie / RINGARD Christophe /LEPERE Gérard /DELAPORTE Philippe / POUPART Philippe / SERGENT Christophe / SAROT Michel/ DEMONCHY Alexandre

Etaient absents(es) : PICARD Christian / VALLIENNE Virginie / LAUMON Caroline/ JACQUART Mickaël

Pouvoir : PICARD Christian donne pouvoir à LAURENT Stéphanie
VALLIENNE Virginie donne pouvoir à RINGARD Christophe
LAUMON Caroline donne pouvoir à LUPART Delphine

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

Ouverture de séance à 19H00

Ordre du jour :

- Approbation du Compte rendu du C.M. du 10 mai 2021
- Délibération :
 - ✓ Pour la création d'un poste d'adjoint administratif principal de seconde classe à 35 h par semaine et modification du tableau des effectifs des emplois permanents
 - ✓ Pour renouveler le contrat de la secrétaire de mairie actuelle à 35 h par semaine du 18 juillet au 31 août 2021
 - ✓ Pour délibérer à nouveau sur le régime indemnitaire des élus compte tenu du contrôle de légalité (mail de la préfecture reçu le 28 mai 2021)
 - ✓ Pour l'encaissement des chèques de remboursement de sinistre par l'AMP
 - ✓ Pour donner délégation au maire pour mener à bien l'opération immobilière concernant le bois de l'INRAE
 - ✓ Pour prendre en charge les frais de géomètre et de clôture côté est.
 - ✓ Pour autoriser le maire à céder la licence IV sous conditions
- Organisation des élections départementales et régionales : planning de la tenue des bureaux de vote les 20 et 27 juin 2021
- Convention d'adhésion à PAY FIP
- Devis MCSI pour envisager les travaux de mise aux normes « sécurité incendie » avec achat des équipements adéquats
- Devis Elan cité concernant l'acquisition de radars pédagogiques
- Installations de poubelles dans le village et à proximité de l'arrêt de bus
- Questions diverses

Approbation du Compte rendu du C.M. du 10 mai 2021

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

Délibération pour la création d'un poste d'adjoint administratif principal de seconde classe à 35 h par semaine et modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Monsieur Le Maire Adjoint explique qu'il faut créer un poste d'adjoint administratif principal de seconde classe à 35 h par semaine et modifier de ce fait le tableau des effectifs des emplois permanents afin de pouvoir recruter une personne assurant les fonctions de secrétaire de mairie sur un poste permanent.

Monsieur POUPART interroge Le Maire adjoint afin de savoir s'il s'agit d'une création de poste en plus de celui qu'occupe Madame LOUIS actuellement.

La réponse est non, puisque Madame LOUIS est actuellement en contrat pour accroissement temporaire d'activité.

Vote à l'unanimité pour la création du poste et la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents.

Délibération pour renouveler le contrat de la secrétaire de mairie actuelle à 35 h par semaine du 18 juillet au 31 août 2021

Compte tenu du délai de la procédure de parution de l'annonce (du poste cité ci-dessus) sur le site emploi territorial, le conseil débat sur le fait qu'il faudrait prolonger le contrat de la secrétaire actuelle jusqu'au 17 octobre 2021.

Vote à l'unanimité.

Délibération à nouveau sur le régime indemnitaire des élus compte tenu du contrôle de légalité (mail de la préfecture reçu le 28 mai 2021)

Le Maire Adjoint fait la lecture du mail reçu de la préfecture le 28 mai 2021 ainsi que du courrier en date du 8 février 2021 relatif au contrôle de légalité.

Les délibérations n°26-2020 et n°01-2021 « étant entachées d'illégalité », la préfecture invite le conseil municipal à délibérer à nouveau sur le régime indemnitaire des élus en tenant compte des observations adressées.

Un débat s'engage sur les montants des indemnités de fonction.

A l'issue de cette étape, le conseil municipal vote à 12 pour le report de cette délibération au prochain conseil municipal en l'absence de Monsieur Le Maire (2 Absentions : Monsieur SAUVAGE et Monsieur PICARD, pouvoir à Madame LAURENT)

Madame LAURENT va se rapprocher de la préfecture afin d'avoir des précisions sur le fait de devoir délibérer à nouveau sachant que la délibération n°26-2020 en date du 30 juillet 2020 correspond à ce qui est pratiqué actuellement.

Délibération pour l'encaissement des chèques de remboursement de sinistre par l'AMP

Monsieur Le Maire Adjoint évoque les montants et les sinistres en question.

Il s'agit d'un choc de véhicule sur un poteau d'éclairage public et de la tentative de vol par effraction de l'agence postale et de la mairie.

Vote à l'unanimité.

Délibération pour donner délégation au maire pour mener à bien l'opération immobilière concernant le bois de l'INRAE

Monsieur SAUVAGE revient sur la rencontre du 28 mai 2021 entre Monsieur TAYEB, Président HDF de l'INRAE, Madame LAURENT et lui-même.

La commune demande à disposer d'une bande de 3 mètres tout autour de la tour de contrôle afin de pouvoir l'entretenir.

L'INRAE propose la revente du terrain (surface estimée est de 4000 m²) au prix d'achat et de prendre à leur charge le déplacement de la clôture côté OUEST. Par contre, la clôture côté EST reste à la charge de la mairie.

Monsieur POUPART interroge Monsieur SAUVAGE sur l'estimation du montant d'achat du terrain ainsi que des frais de géomètre et des frais de clôture.

Il évoque sa déception sur le fait qu'il soit totalement écarté de ce projet (lorsqu'il s'est présenté sur la liste, c'était dans l'objectif de participer à la vie d'Estrées notamment) et également sur l'absence de données chiffrées.

12 pour, 2 absents (M BOUTELEUX et M POUPART).

Délibération pour prendre en charge les frais de géomètre et de clôture côté est.

Comme évoqué précédemment, les frais de géomètre et de clôture côté EST sont à la charge de la mairie.

Vote : 10 pour, 4 abstentions (M SERGENT, M RINGARD, M BOUTELEUX et M POUPART).

Délibération pour autoriser le maire à céder la licence IV sous conditions

Monsieur SAUVAGE explique qu'une dame a loué l'ancien QG afin d'y faire un débit de boisson, une vente de tabac et de la petite restauration.

Afin qu'elle puisse demander les autorisations de vente de tabac, les autorités lui demandent si elle détient une licence.

Renseignements pris, depuis peu, une licence IV peut être louée. Cette nouvelle possibilité découle des multiples litiges ayant opposés les communes et les gérants de débit de boisson dans différentes municipalités.

Il faut savoir qu'une licence qui n'est pas active devient obsolète au bout de 4 ans.

Après en avoir débattu, le conseil municipal opte pour la location.

M BOUTELEUX évoque le fait qu'il faut vérifier les termes des contrats de location sur la règle de revalorisation des loyers.

Il est convenu que la commune fera un contrat de location de la licence IV pour une durée de 2 ans dans un premier temps, au prix de 25 € par mois.

Vote à l'unanimité.

Organisation des élections départementales et régionales : planning de la tenue des bureaux de vote les 20 et 27 juin 2021

Monsieur Le Maire Adjoint évoque que les 2 scrutins auront lieu dans la même salle.

De ce fait, il faudra un président, un secrétaire (qui seront mutualisés sur les 2 scrutins) et 2 assesseurs par scrutin.

Compte tenu du manque de volontaires, il est prévu dans la majeure partie du temps de planifier des créneaux de permanence d'une durée de 2h30 chacun.

Monsieur SAUVAGE consulte les conseillers sur leurs vœux de présence-horaires pour les 2 tours et tient compte des documents complétés par les volontaires afin d'établir un planning.

Un tableau de présence sera arrêté et communiqué aux personnes concernées.

Convention d'adhésion à PAY FIP

Monsieur SAUVAGE évoque la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAY FIP.

Après en avoir débattu, le conseil municipal n'est pas favorable pour signer cette convention compte tenu du peu de paiements concernés et des frais que cela pourrait engendrer.

Devis MCSI pour envisager les travaux de mise aux normes « sécurité incendie » avec achat des équipements adéquats

Monsieur Le Maire Adjoint présente pour information au conseil municipal les devis reçus par la société MCSI concernant les travaux et achats nécessaires à la mise aux normes incendies des bâtiments communaux (mairie, école, église...)

Devis Elan cité concernant l'acquisition de radars pédagogiques

Monsieur Le Maire Adjoint présente pour information au conseil municipal les devis reçus par la société Elan Cité concernant l'acquisition de radars pédagogiques.

Aucun membre du conseil municipal n'est favorable à un tel achat : trop coûteux et inefficace.

La question suivante est posée : que fait-on des anciens ? Peut-être pourraient-ils être branchés sur secteur et de nouveau, être utilisés et éviter l'achat de radars nouvelle génération.

Installation de poubelles dans le village et à proximité de l'arrêt de bus

Il n'y a pas de devis actuellement, il s'agit d'une demande d'administrés.

Une réflexion sur l'achat de poubelles supplémentaires va être menée.

Informations diverses

Le maire adjoint revient sur une question d'un administré posé lors du précédent conseil municipal et concernant le cimetière de BOUVINCOURT.

Il donne plusieurs informations à ce sujet accompagnées d'une projection de photos extraites du cadastre.

Le cimetière de BOUVINCOURT se trouve bien entièrement sur le territoire de la commune d'ESTREES MONS. Cependant, un accord a été passé depuis très longtemps entre les 2 communes prévoyant l'entretien du dit cimetière par la commune de BOUVINCOURT.

Monsieur SAUVAGE a communiqué avec Monsieur TRICOTET, maire de cette commune.

Les portails défectueux vont prochainement être changés.

Questions diverses

G LEPERE :

Concernant l'appel du 18 juin, cet événement n'est pas organisé par l'UNC mais traditionnellement par la commune.

Monsieur LEPERE demande si la mairie a eu des informations à ce sujet. La réponse est non, la préfecture n'a pas encore communiqué.

Les autres années, les drapeaux sont posés sur les 2 monuments d'Estrées et de Mons, un texte est lu, un appel aux morts est fait, puis une gerbe est déposée (aux alentours de 18h30).

L'ancienne municipalité offrait cette gerbe. Mme LAURENT, adjointe aux finances, déclare que cette gerbe sera bien offerte cette année.

Suggestion : une affiche concernant cette manifestation pourra être apposée dans le panneau d'affichage principal.

D LUPART :

Un administré s'interroge sur la présence de rubalise rouge et blanche autour du terrain de la longue paume.

Monsieur POUPART répond : ceci leur a été imposé par la fédération de la longue paume compte tenu des mesures sanitaires actuelles.

Madame LUPART informe le conseil qu'une réunion de la commission communication a eu lieu et que le journal va être imprimé puis distribué.

P DELAPORTE :

Informe que le fauchage des chemins communaux est quasiment terminé (reste le tour de ville à faire),

Qu'une commission travaux aura lieu la semaine prochaine,

Que la prochaine réunion de travaux concernant l'arrêt de bus aura lieu le jeudi 10 juin à 11h30,

Un administré habitant à proximité du terrain de football souhaite avoir une protection afin que personne ne frôle son mur.

Le club de football souhaite avoir une augmentation de la subvention habituellement versée : Madame LAURENT répond que le club doit adresser un courrier de demande.

Pour information, la mairie a offert 4 coupes pour le prochain tournoi.

C RINGARD :

Un administré s'est plaint du manque d'entretien du cimetière (présence d'herbes...)

En règle générale, la tonte est très bien faite mais le désherbage laisse un peu à désirer.

Il est expliqué que l'agent communal utilise un désherbeur thermique : le problème est que cela n'est pas efficace sur les herbes hautes (suggestion : passer la débroussailleuse avant).

P POUPART :

Déclare qu'il est inadmissible que la fuite d'eau sur ESTREES perdure.

Réponse : la SAUR n'a pas de nouvelles du département

Informe que le fauchage des chemins communaux (demandé au précédent conseil) a été fait,

Demande si la longue paume pourrait bénéficier de la salle des fêtes pour organiser son assemblée générale,

Explique qu'un candélabre a été posé rue de l'aérodrome mais que le panneau photovoltaïque est mal orienté,

Fait la remarque que dans la semaine, des feux tricolores ont été installés dans ESTREES sans information préalable.

Monsieur SAUVAGE explique qu'il s'agit de EITF. Il a d'ailleurs eu une discussion avec eux car cette société voulait obtenir de la mairie un arrêté. La réponse a été négative car s'agissant d'une route départementale, cet arrêté doit être délivré par le conseil départemental.

R BOUTELEUX :

Suggère que le panneau d'interdiction aux 3.5 Tonnes présent à proximité de l'arrêt de bus soit déplacé ou tout au moins avancé car il n'est visible qu'à la dernière minute lorsque l'on vient d'ESTREES,

Évoque le départ à la retraite de Monsieur BRESOUS : Monsieur BOUTELEUX demande si la mairie a prévu quelque chose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40